



Rapport du président sur l'exercice 2002

Rétrospective et perspectives

Sept séances du Comité et de la Commission OAR ainsi que deux Assemblées générales, consacrées à une grande variété de thèmes, se sont déroulées au cours de ce 5^e exercice de l'Association Suisse des Sociétés de Leasing (ASSL). Le nombre des manifestations démontre que l'année sous revue a été marquée d'une activité animée.

Beaucoup de choses ont bougé en rapport avec l'**Organisme d'autorégulation OAR/ASSL**. L'actuelle Préposée à l'Autorité fédérale de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, Mme Dina Balleyguier, a pris en charge sa nouvelle fonction en date du 1^{er} novembre 2001, ce qui a entraîné une vision plus pragmatique des différents problèmes de mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment d'argent. Ainsi, sont considérées actuellement comme pièces justificatives pour la vérification de l'identité de personnes physiques non seulement le passeport et la carte d'identité, mais aussi le permis de conduire et les titres de remplacement spécifiquement admis (titre de voyage pour réfugié, «UNMIK Travel Dokument», passeport pour personne étrangère). Les sociétés de leasing ont été autorisées à faire effectuer la vérification de l'identité par les fournisseurs de l'objet du leasing à l'aide d'une base contractuelle claire, la responsabilité demeurant cependant auprès des sociétés de leasing, car celle-ci ne peut être déléguée. Ces décisions proches de la pratique simplifient substantiellement l'application des diverses prescriptions et ont été intégrées dans la nouvelle ordonnance de la Commission fédérale des banques (CFB) relative aux obligations de diligence des banques.

En novembre 2002, l'**OAR/ASSL** a invité tous les intermédiaires affiliés à une réunion annuelle avec des orateurs réputés, tels que MM. Dave Zollinger, lic. en droit, Procureur de district pour le Canton de Zurich (Chef du Parquet de district pour le Canton de Zurich), et Peter Cosandey, lic. en droit, ancien Procureur de district, Chef du secteur Forensic et partenaire auprès de KPMG Fides Peat. Cette manifestation a permis de relever les constats les plus récents résultant de la lutte contre le blanchiment d'argent et d'entretenir un échange d'idées intense.

2002 a aussi été la 2^e année de révision des intermédiaires financiers affiliés. Pour diverses raisons, des pertes de temps se sont produites lors du dépôt des rapports de contrôle 2001 des intermédiaires financiers. Toujours est-il que 2001 a été la première année de révision complète consécutivement à l'introduction de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), en avril de l'année précédente. Il était donc à prévoir d'emblée que des accrocs pouvaient survenir. Les rapports afférents ont fait l'objet, lors de leur établissement, d'un accompagnement intense et certaines pièces ont dû être revues. Il s'est notamment révélé que la révision au sens de la LBA pose des exigences différentes de celles qui sont usuelles dans le domaine commercial. Ceci a mené à un accompagnement et à une formation intenses des contrôleurs par les soins du Secrétariat OAR. Les rapports de révision 2002 qui nous parviennent montrent que cet investissement de temps a été rentable.

Dans l'année sous revue, le **Secrétariat** a siégé à six reprises, sous la direction du Prof. Brigitte Tanner, tout en entretenant un échange continu par la voie électronique. La Responsable du Secrétariat a également pris part à chaque réunion de la Commission OAR

et assuré ainsi le transfert d'informations entre les organes de l'OAR. M. Peter Cosandey, lic. en droit, a été institué comme nouveau Chargé d'enquêtes OAR/ASSL à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2002.

Au début de 2001, le forum des douze OAR reconnus par l'Autorité de contrôle (**Forum OAR-LBA**) avait renforcé sa structure et s'était donné pour la première fois un budget. Le Comité du Forum continue à être présidé par notre Secrétaire général, le Dr. Markus Hess. L'OAR/ASSL conserve ainsi un accès privilégié et direct à cet organe. Des groupes de travail du Forum ont débattu de questions liées, d'une part, au transfert d'informations entre les OAR elles-mêmes, entre celles-ci et l'Autorité de contrôle et entre les OAR et les autorités de surveillance instituées par des lois spéciales et, d'autre part, à l'uniformisation des standards de révision ainsi que des sanctions. De même, le Forum s'est penché sur l'ordonnance de la CFB, laquelle devrait mener à une harmonisation des standards de diligence dans la lutte contre le blanchiment d'argent entre les banques et le secteur parabancaire.

L'année 2002 a également été marquée par des activités en rapport avec la **loi sur le crédit à la consommation (LCC)**. Des préparatifs intenses ont eu lieu dans la perspective de l'introduction de la nouvelle loi, notamment en ce qui concerne le nouvel examen de la capacité de contracter un crédit. L'ASSL a soutenu diverses manifestations de formation, en particulier aussi au sein de l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), ainsi que la publication du premier ouvrage juridique traitant de la thématique, rédigé par notre Secrétaire général avec le Dr. Robert Simmen, Secrétaire général de l'Association suisse des banques de crédit et établissements de financement, sous le titre «Das neue Konsumkreditgesetz (KKG)» et paru auprès de Schulthess Médias Juridiques à Zurich.

Le Comité a en outre revu les directives de l'Association dans l'optique de la LCC. Les membres en ont adopté les nouvelles versions à l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2002 et les ont mis en vigueur au 1^{er} janvier 2003.

Le **site Web** de l'ASSL rencontre un intérêt croissant et les prises de contact animées par la voie électronique donnent à penser qu'il s'agit d'un projet réussi. Les mutations sont opérées continuellement par l'assistante de notre Secrétaire général, Mme Nicole Fehr-Horch, en collaboration avec l'entreprise UNIC Consulting AG. Au cours de cette année, la présentation sur l'Internet aura également lieu en langue française, suite aux bonnes expériences avec la version allemande. Dans ce contexte, il convient de mentionner que le Secrétariat s'efforce de façon générale de s'adresser aux membres de l'Association et aux intermédiaires financiers de l'OAR/ASSL en faisant un usage plus fréquent de deux langues nationales, à savoir de l'allemand et du français.

La **présentation professionnelle des comptes** de l'Association a également eu lieu au cours de l'année sous revue, dans le cadre d'une collaboration entre Mme Nicole Fehr-Horch et TBO Treuhand AG. Sous la supervision de notre Secrétaire général, le Comité dispose de clôtures semestrielles avec des régularisations, de pronostics ainsi que d'une clôture pour le 3^e trimestre, ce qui doit permettre l'établissement d'un budget si possible précis pour l'exercice suivant. Dans l'année sous revue, les cotisations des membres ont fait l'objet d'une structuration plus différenciée et été mises en vigueur, pour 2003, lors de l'Assemblée générale extraordinaire de l'automne 2002.

Enfin, des **mutations** ont été enregistrées au sein du Comité et parmi les membres.

Suite à son élection au Conseil municipal de la Ville de Zurich et de son départ du Crédit Suisse, M. Martin Vollenwyder a donné sa démission de la présidence de l'ASSL. L'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2002 a élu, pour lui succéder, M. Thomas Mühlethaler. L'Assemblée générale a en outre élu, comme nouveau Vice-président, le Dr. Thomas Gulich. Suite à son départ de Lease Plan (Suisse) SA, M. Niklaus Boll a également démissionné du Comité. Il a été remplacé lors de l'Assemblée générale ordinaire par M. Alfred Torgler. M. Daniel Hüppi est entré au Comité à titre de représentant d'AMAG Leasing

SA. A l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2002, M. Hanspeter Högger s'est retiré du Comité en raison de son départ de Siemens Leasing AG et M. Denis Vaucher suite à son départ d'UBS Leasing SA, lequel a été remplacé par M. Andreas Buri. Un siège au Comité reste, pour l'heure, vacant.

En ce qui concerne les membres, trois départs ont dû être enregistrés (dont deux en raison de l'abandon des activités de leasing), alors qu'un nouveau membre a rejoint nos rangs, à savoir Grenkeleasing SA.

La **collaboration avec d'autres associations**, en particulier avec economiesuisse, l'Association suisse des banques de crédit et établissements de financement et la Centrale d'information de crédit (ZEK), mérite une évocation particulière. L'échange d'expériences, la coopération en vue d'une journée consacrée à la LCC au début de 2002 ainsi que la mise en œuvre de la publication précitée sur la LCC ont été très fructueux. La collaboration avec l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) et l'Association des importateurs suisses d'automobiles (auto-suisse) a fait l'objet d'un nouvel approfondissement.

En décembre 2002, le Comité s'est à nouveau réuni afin de célébrer plaisamment la fin de l'année, cette fois-ci pour une visite nocturne du Zoo de Zurich. Cette rencontre – à laquelle étaient également invités la Responsable du Secrétariat, le Dr. Brigitte Tanner, et M. Christian Bretscher, représentant notre société de relations publiques Piar AG – était parfaitement propre à entretenir les contacts humains en dehors des activités quotidiennes. Ceux-ci permettent d'assurer un engagement important pendant toute l'année et préparent le terrain pour une collaboration empreinte de confiance avec les nouveaux membres du Comité.

Développement du marché

Pour ce qui est du **développement du marché**, il peut être retenu, en rétrospective, que l'année sous revue a connu encore une fois un accroissement marquant du volume du leasing (cf. à ce propos les chiffres et les faits en pages 11 à 17). L'éclatement de la bulle boursière et les réactions rapides des investisseurs qui ont suivi, tendant à ajourner, voire à interrompre des projets, ont laissé des traces visibles au cours du dernier trimestre 2002. Dans le domaine du leasing automobile, il peut être constaté que plus de 50 % des nouvelles admissions ont fait l'objet d'un leasing, une proportion élevée au plan européen. Il ne serait pas étonnant qu'une saturation du marché ou un recul de la quote-part de leasing se manifeste au cours des années à venir. En ce qui concerne le leasing de biens d'investissement, il faut toujours compter avec un potentiel, car la part du leasing aux investissements d'équipement, de **20,57 %**, est sans doute encore susceptible de croître. Dans le domaine des investissements immobiliers, le leasing à titre d'alternative de financement semble susciter plus d'intérêt non seulement pour de nouveaux projets, mais également auprès des PME. Des offrants étrangers se pressent de plus en plus sur le marché dans ce secteur. Un début de croissance y est concevable.

Perspectives

D'un point de vue global, la branche du leasing porte son regard sur un avenir positif. Certes, l'influence des nouvelles directives du Comité de Bâle («Bâle II») ne peut pas encore être appréciée. Après que les sociétés de leasing ont survécu, plus ou moins sans encombre, à l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée, de la LBA et de la LCC, il convient d'espérer que la cadence des nouvelles réglementations va diminuer. Les chances du leasing sur le marché sont intactes dans tous les domaines et une croissance semble prévisible, en conjonction avec une tendance aux investissements qui, espérons-le, refera bientôt surface dans l'économie.

Zurich, le 24 juin 2003

Thomas Mühlethaler
Président